



COMMUNE D'ANGEOT

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le 10/07/2025

ID : 090-219000023-20250708-DELIB_2025_23-DE

Berger Levraud

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
MARDI 8 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

- ✓ Par suite d'une convocation en date du 1^{er} juillet 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le mardi 8 juillet 2025, à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.
- ✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEHEL - Michel NARDIN - Éric PERIAT.
- ✓ Absente ayant donné procuration : Céline OPPENDINGER à Michel NARDIN.
- ✓ Excusée : Pauline DONNA.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2025-23
TARIFS DU BOIS FAÇONNÉ

Monsieur Thierry LOUVET, 2^{ème} adjoint, informe que cette année, le bois façonné se fera dans la parcelle n°4. Il y aura environ 120 stères.

Monsieur l'adjoint propose également de fixer le tarif pour les lots d'affouage sur pied.

Il convient donc de fixer un tarif du bois façonné et des lots d'affouage sur pied.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- de **FIXER** le prix du bois façonné à 55€ le stère.
- de **FIXER** le prix des lots d'affouage sur pied à 90€/le lot.

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 10 juillet 2025, et de la publication le 10 juillet 2025.

**Le Maire,
Michel NARDIN**

